



Information pour l'achat de « WordQ»

Préambule

Le présent document définit les conditions de fourniture du logiciel « WordQ» par le Centre de compétences Fritic, ainsi que les droits et obligations de l'établissement s'y rapportant.

1. Généralités

Le Centre de compétences Fritic fournit à l'établissement le logiciel « WordQ» (ci-après le logiciel) dans le cadre de la licence cantonale qui lui a été allouée par la firme Cléo Monde.

Une licence fournie autorise l'installation du logiciel sur une machine de l'établissement (une licence par machine), ainsi que sur la machine privée d'un élève en ayant besoin et fréquentant cet établissement (Privilège d'accès à la Maison - PAALM).

2. Prix et facturation

Le Centre de compétences Fritic facture à l'établissement un montant unique comprenant la licence d'utilisation du logiciel. Ce montant est actuellement¹ de CHF 108.– TTC par licence. Ce montant comprend les mises à jour mineures.

L'établissement acquitte la facture à 30 jours.

3. Conditions, droits et obligations

L'établissement retourne au Centre de compétences Fritic le bulletin de commande.

Le Centre de compétences Fritic communique à l'école la clé d'activation du logiciel.

La licence fournie n'est pas limitée dans le temps.

L'établissement est responsable de l'installation du logiciel sur ses postes et de la distribution du logiciel à ses élèves.

L'établissement s'engage à ne pas divulguer la clé d'activation du logiciel.

¹ État : Aout 2019